

SUJETS TRAITÉS
▪ Particularités traitement 2016
▪ La collecte unifiée de données financières 2017
▪ Agri-stabilité – Paiement provisoire 2017
▪ État de situation sur le traitement des dossiers AGRI
▪ La boîte à infos!

PARTICULARITÉS TRAITEMENT 2016

Élevage de veaux de lait à forfait

À la suite de l'admissibilité de la production de veaux de lait aux programmes AGRI, à compter de l'année de participation 2016, La Financière agricole a analysé, aux fins de l'administration des programmes, l'admissibilité de l'ensemble des producteurs de veaux de lait. Ainsi, il a été établi que certains producteurs produisaient des veaux de lait à forfait pour un autre éleveur. Ces derniers ont reçu une lettre leur expliquant les modalités de déclaration pour leurs données financières.

En effet, il leur a été précisé que la production de veaux de lait à forfait doit être saisie sous les codes de revenus pour l'éleveur (9601) ou de dépenses pour le propriétaire (9798) d'élevage à forfait. N'étant pas admissibles aux programmes AGRI, les dépenses admissibles qui sont relatives aux revenus à forfait doivent être déclarées sous le code 15390 (autres dépenses inadmissibles) si elles sont comptabilisées distinctement. Toutefois, si ces dépenses sont incluses dans les dépenses admissibles, elles devront être soustraites en utilisant le code 15305 (dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux revenus de travail et d'élevage à forfait).

Lors de la transmission des données financières pour les programmes AGRI, assurez-vous qu'il n'y a pas d'erreurs dans la saisie et les codes, car ceux-ci pourraient entraîner de délais supplémentaires au traitement des dossiers et mener à un recouvrement auprès du producteur.

COLLECTE UNIFIÉE DE DONNÉES FINANCIÈRES

Formation sur la collecte unifiée des données financières

L'année 2017 amènera un vent de changement en ce qui a trait à la collecte des données financières. Lors d'une même opération, vous pourrez transmettre les états financiers ainsi que les données financières pour les besoins des programmes AGRI et de financement; fini les actions en deux temps. La Financière agricole a profité de l'occasion pour mettre à votre disposition un nouvel outil de saisie plus convivial.

Dans le but de vous familiariser et de vous préparer adéquatement à effectuer la saisie des données financières à partir des demandes de collecte pour l'année 2017, nous vous invitons à des séances de formation d'une demi-journée qui seront dispensées dans les différentes régions du Québec, dès octobre 2017.

En plus de vous présenter le nouvel outil de saisie, nous profiterons de l'occasion pour vous informer des différents changements aux programmes AGRI et de certains sujets relatifs à la déclaration des données financières qui doivent répondre aux exigences du *Guide de déclaration*.

Cette formation s'adresse autant aux personnes qui comptabilisent et interprètent l'information qu'à celles qui effectuent la saisie. Les places n'étant pas limitées, nous vous invitons en grand nombre. Aucun

coût d'inscription n'est à prévoir. Toutefois, les frais de déplacement sont à la charge des participants.

Les principaux sujets abordés seront :

- ✗ le processus de la collecte des données financières;
- ✗ les dates limites;
- ✗ l'outil de saisie;
- ✗ les particularités pour les producteurs avec des produits en financement à La Financière agricole nécessitant la transmission des données financières;
- ✗ Les nouveautés et les particularités des programmes AGRI. À titre d'exemples :
 - les revenus agricoles et non agricoles;
 - les productions inadmissibles aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus (secteurs ou produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre);
 - production de sirop d'érable;
 - production de bleuets/pommes/canneberges/lait de brebis;
 - revente de produits achetés et achat pour revente.

Ces formations seront offertes selon le calendrier ci-dessous :

Date	Centre de services
24 octobre 2017	Lévis
1 ^{er} novembre 2017	Alma
3 novembre 2017	Beauceville
6 novembre 2017	Rivière-du-Loup
7 novembre 2017	Rimouski
9 novembre 2017	Québec
15 novembre 2017	Sherbrooke
20 novembre 2017	La Pocatière
23 novembre 2017	Saint-Jean-sur-Richelieu
24 novembre 2017	Saint-Hyacinthe
28 novembre 2017	Saint-Grégoire
29 novembre 2017	Saint-Eustache
30 novembre 2017	Joliette
6 décembre 2017	Châteauguay
7 décembre 2017	Gatineau
11 décembre 2017	Drummondville
14 décembre 2017	Rouyn-Noranda

L'heure et l'endroit vous seront communiqués en août 2017.

Pour ceux n'ayant pas procédé à leur inscription par l'entremise d'un courriel transmis en juin, nous vous invitons à vous inscrire à la formation de la collecte des données financières en accédant au lien suivant :

<https://sondages-publiques.fadq.gc.ca/index.php/328933/lang-fr>

Date limite d'inscription : 4 août 2017

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de la Collecte des données financières pour toute question relative à cet envoi.

AGRI-STABILITÉ – PAIEMENT PROVISOIRE 2017

La crue des eaux de ce printemps, les pluies abondantes et la grêle des dernières semaines ont affecté plusieurs municipalités du Québec.

Pour pallier cette catastrophe, il est possible de demander un paiement provisoire à Agri-stabilité pour l'année de participation 2017. La clientèle concernée pourrait recevoir une partie du paiement du programme sans attendre la fin de l'année financière. Pour s'en prévaloir, le participant doit répondre à certaines conditions établies au programme. Veuillez vous référer à la page *Paiement* de la section *Agri-stabilité* de notre site Web.

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI sous l'onglet *Naviguer* à la section *Statistiques* de notre site Web.

La boîte
à infos!

Déclaration des inventaires aux AGRI

Les renseignements ci-dessous ont pour objectif de vous sensibiliser à l'importance de bien quantifier et évaluer les inventaires en fin d'exercice financier, qui apparaîtront aux états financiers de l'entreprise agricole.

Pourquoi?

Rappelons qu'une de vos responsabilités est de transmettre à la FADQ les données (revenus, dépenses et inventaires) de l'état des résultats qui a fait l'objet d'une déclaration de revenus aux fins d'imposition.

Sachez que les données des états financiers constituent le point de départ du travail d'analyse d'un dossier, car cette source est jugée crédible et qu'elle est commune à plusieurs utilisateurs (banquiers, investisseurs, etc.). Pour cette raison, nous calculons les bénéfices de nos programmes à partir de ces renseignements.

Donc, règle générale, les données devant apparaître au panorama *Relevé des inventaires* doivent correspondre aux inventaires des états financiers. Si une erreur flagrante est détectée, vous pouvez inscrire une note au dossier pour en décrire la nature; cette information servira lors de l'analyse du dossier.

À noter que dans le cadre de la collecte unifiée des données financières à compter de l'année de participation 2017, vous devrez nécessairement transmettre les données inscrites aux états financiers afin de répondre autant aux besoins du secteur financement que du secteur assurance.

Pour toute question relative à cet envoi, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel attitré à la collecte des données financières des programmes AGRI.